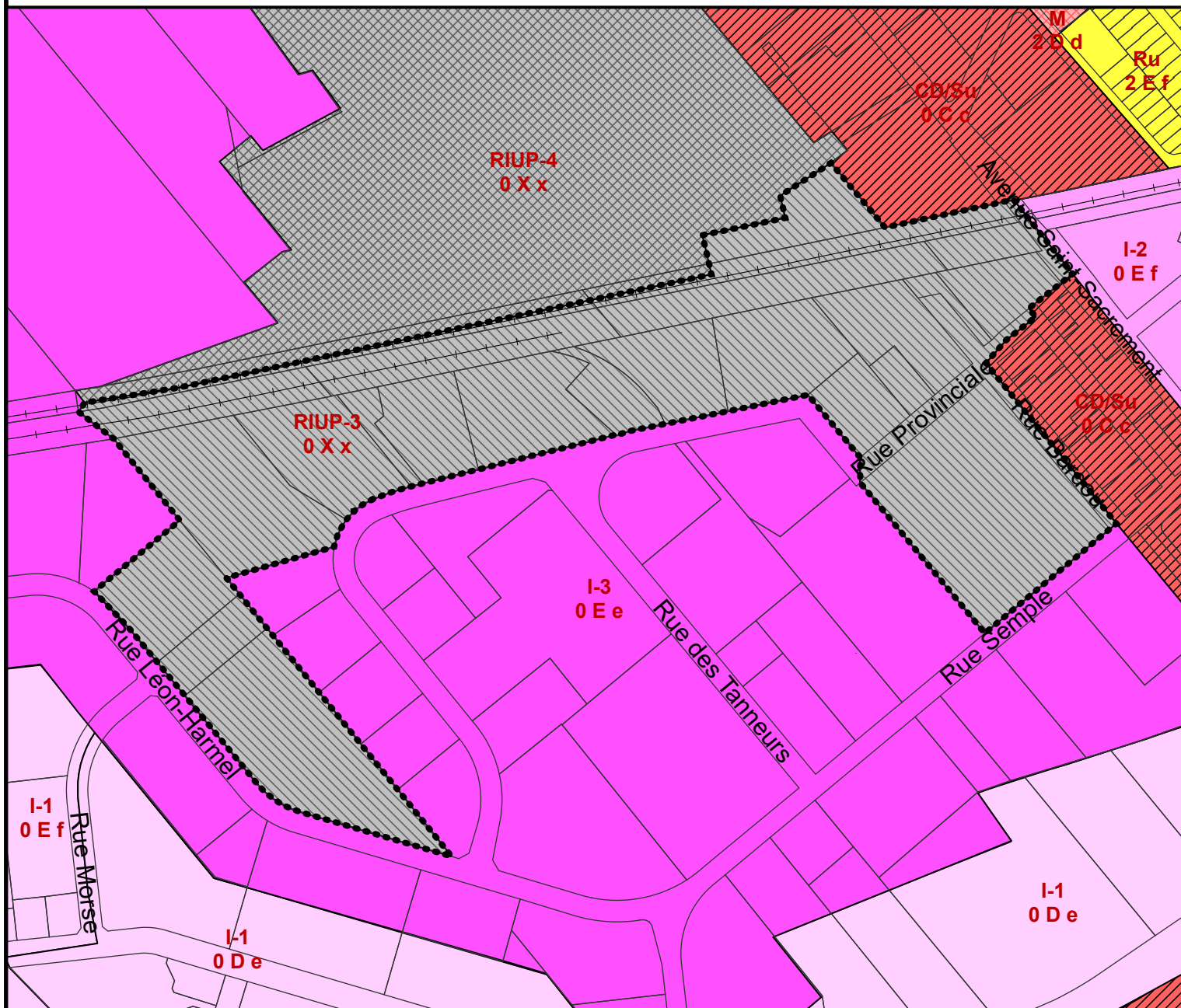


Plan des grandes affectations du sol

 Résidentielle - urbaine (Ru)	 Centre majeur d'activités (CMA)	 Réseau et infrastructure d'utilité publique (RIUP-3)
 Hameau résidentiel agricole (HRA)	 Centre de commerce et de services (CCS)	 Réseau et infrastructure d'utilité publique (RIUP-4)
 Hameau résidentiel forestier (HRF)	 Industrie (I-1)	 Réseau et infrastructure d'utilité publique (RIUP-5)
 Commerce de détail et services - urbain (CD/Su)	 Industrie (I-2)	 Récréation, parc et espace vert (PEV)
 Mixte (M)	 Industrie (I-3)	 Conservation naturelle (CN)
 Hameau mixte agricole (HMA-1)	 Industrie (I-4)	 Agroforestière (AF-1)
 Hameau mixte agricole (HMA-2)	 Publique, institutionnelle et communautaire (PIC-1)	 Agroforestière (AF-2)
 Hameau mixte forestier (HMF-1)	 Publique, institutionnelle et communautaire (PIC-2)	 Agroforestière (AF-3)
 Hameau mixte forestier (HMF-2)	 Réseau et infrastructure d'utilité publique (RIUP-1)	 Agroforestière (AF-4)
 Centre-ville (CV)	 Réseau et infrastructure d'utilité publique (RIUP-2)	 Territoire touché (à titre indicatif seulement)
		 Route désignée
		 Limite maximale d'urbanisation - PDAD



SERVICE DE LA PLANIFICATION
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DE L'ENVIRONNEMENT

RVQ-990 PLAN DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT EXTRAIT DE LA CARTE 10 - PLAN DES GRANDES AFFECTATIONS DU SOL

Date du plan : 2024-07-16

No du règlement : R.V.Q.3298

Préparé par : S.R.

No du plan : R.V.Q.3298A01

Échelle : 1:5 500